

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 15 décembre 2008

NOMBRE DE DELEGUES				
Effectif légal	Présents	Représentés	Procura- tions	Absents
54	36	4	3	11

de la séance : 03

Objet de la délibération : DGAAT -
Commission communautaire pour
l'accessibilité des personnes handicapées
- Modification de la composition des
membres de la commission

Original
Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Christian GUIDOBALDI

Enregistrement : 2008.121

Date de la convocation :
Le 09/12/2008

Certifié exécutoire compte tenu

de l'affichage
en date du 31 DEC. 2008

de la réception s/Préfecture
en date du 23 DEC. 2008

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Christian GUIDOBALDI

L'an deux mil huit et le 15 décembre à 17h00, le Conseil
Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia
Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions
des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des
Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en
session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de
Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-
Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Alain GUMIEL, Richard CAMOU, Marc DAUNIS, Jean-
Pierre DERMIT, Christian BERKESSE, Michel ROSSI, José BERTAINA,
Gérald LOMBARDO, René BURON, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI,
Juliette GIOVANNINI, Françoise GIOANNI, Marguerite BLAZY, Noël
IACONO, Francis PERUGINI, Pierre GUGLIELMI, André-Luc SEITHER, Guy
GIRAUD, Michel GASTALDI, Armand OBADIA, Marie BENASSAYAG,
Michel RASTOUL, Cléa PUGNAIRE, Jean-Philippe PREVOST, Ghislaine
TOULEMONDE, Marie-Antoinette LONVIS, Serge AMAR, Philippe
MUSSI, Martine BONNEAU, Martine SAVALLI, Isabelle RAESER, Laurent
COLLIN, Philippe BELLONE, Sophie DESCHAIPTRES

REPRESENTES :

Gilles DUJARDIN par Edwige VERCNOCKE, Patrick DULBECCO par
Henri CHIALVA, Anne-Marie DUMONT par Yves DAHAN, Christophe
ETORE par Daniel BERTHIER

PROCURATIONS :

Jean-Pierre HENRY à Alain GUMIEL, Simone TORRES-FORET DODELIN
à Serge AMAR, Eric PAUGET à Jean LEONETTI

ABSENTS :

Jean Pierre MAURIN, Eric MELE, Suzanne TROTOBAS, Jean-Bernard
DUPERET-TOUMIEU, Martine MARENCO, Patrice BEHIER, Thérèse
DARTOIS, Myriam KAIL, Carine CURTET, Cécile DUMAS, Khéra BADAOU
BLAIS

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des
membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire
pris au sein du Conseil.

Monsieur Philippe BELLONE, ayant obtenu la majorité des suffrages,
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur LEONETTI,

Par délibération en date du 9 juillet 2007, le Conseil Communautaire a décidé la création de la Commission Communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette même délibération a arrêté la composition de la Commission en créant, sous la présidence de Monsieur Jean Léonetti, 4 collèges représentant respectivement :

- les élus de la communauté,
- les institutions,
- les associations œuvrant dans les secteurs concernés,
- les associations d'usagers.

La présente délibération a pour objet, d'une part, d'actualiser les membres du collège des élus communautaires et, d'autre part, de modifier un membre du collège des associations œuvrant dans les secteurs concernés.

Collège des élus de la communauté.

Conformément à la délibération n° 2008.026 du 5 mai 2008, la composition de la Commission Communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées a été arrêtée, et ses membres représentant la CASA désignés.

Toutefois, depuis lors, les commissions thématiques de la CASA ont changé d'appellation par délibérations en Conseil Communautaire du 26 mai 2008.

Aussi, je vous propose par la présente de modifier les appellations correspondantes des représentants de la CASA, sachant que les quatre membres restent inchangés ; la modification n'étant que de pure forme :

« La composition de la commission pour ce qui concerne la CASA, est donc :

Le Vice-Président Délégué au Développement Economique et à l'Aménagement du Territoire, ou son suppléant,

Le Vice-Président Délégué aux risques naturels, ou son suppléant,

Le Vice-Président Délégué aux Transports et aux Déplacements, ou son suppléant,

Le Vice-Président Délégué aux équipements et aux infrastructures communautaires, ou son suppléant » :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DAUNIS Marc (Valbonne)	TOULEMONDE Ghislaine (Valbonne)
DERMIT Jean-Pierre (Biot)	TROTOBAS Suzanne (Antibes)
BERKESSE Christian (La Colle)	BENASSAYAG Marie (Villeneuve-Loubet)
ROSSI Michel (Roquefort)	GIRAUD Guy (Vallauris)

Par ailleurs, je vous propose de désigner Madame Marguerite BLAZY, Vice-Présidente déléguée à l'habitat et au logement, en tant que suppléante de Monsieur le Président de la CASA - Président de droit de cette commission intercommunale au titre de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales – lorsque celui-ci est absent.

Collège des représentants œuvrant dans les secteurs concernés.

L'Association Soutien d'Aide aux Sourds (ASAS) ayant été dissoute, il est proposé de la remplacer par l'URAPEDA : Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficents Auditifs.

Cette association a formulé une demande de candidature le 26 septembre 2008 et son siège social se situe à Gap (antenne régionale à Aix-en-Provence, antenne départementale à Mouans-Sartoux).

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte des modifications exposées ci-dessus relatives à la composition de la Commission Communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées (selon tableau en annexe),
- de désigner Madame Marguerite BLAZY, Vice-Présidente déléguée à l'habitat et au logement, en tant que suppléante de Monsieur le Président de la CASA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- de prendre acte des modifications exposées ci-dessus relatives à la composition de la Commission Communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées (selon tableau en annexe),
- de désigner Madame Marguerite BLAZY, Vice-Présidente déléguée à l'habitat et au logement, en tant que suppléante de Monsieur le Président de la CASA.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 15 décembre 2008
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

Composition de la Commission communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées

Délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2008

Président : Monsieur Jean LEONETTI ou sa suppléante Madame BLAZY

4 Représentants des élus de la Communauté :

Le Vice-Président Monsieur Marc DAUNIS, ou sa suppléante Madame Ghislaine TOULEMONDE
Le Vice-Président Monsieur Jean-Pierre DERMIT, ou sa suppléante Madame Suzanne TROTOBAS
Le Vice-Président Monsieur Christian BERKESSE, ou sa suppléante Madame Marie BENASSAYAG
Le Vice-Président Délégué Monsieur Michel ROSSI, ou son suppléant Monsieur Guy GIRAUD

4 Représentants des institutions et des partenaires :

Le Préfet ou son représentant
Le Président du Conseil Régional ou son représentant
Le Président du Conseil Général ou son représentant
Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ou son représentant

4 Représentants des Associations œuvrant dans les secteurs concernés :

Le Président de l'Association des Amis Parents Enfants Inadaptés (ADAPEI) ou son représentant
Le Président de l'Association Valentin Haüy ou son représentant
Le Président de l'Association des Paralysés de France (APF) ou son représentant
Le Président de l'Association de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs (URAPÉDA) ou son représentant

4 Représentants des associations d'usagers :

Le Président de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers de Transports (FNAUT) ou son représentant
Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) ou son représentant
Le Président de la Confédération Nationale du Logement (CNL) ou son représentant
Le Président du Conseil de Développement ou son représentant

3

3